



**Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité**

Décision n°2023-832

Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Objet : Nantes – 34 rue Saint Jacques – Classement de trois parcelles

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2023-123 du 6 juillet 2023 portant délégation de signature des élus pour l'été 2023,

Vu la décision n°2005-634 du 02 septembre 2005 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée DP n°351p, désormais cadastrée DP n°390, située rue Saint Jacques à Nantes,

Vu l'acte administratif en date du 30 décembre 2020 relatif au transfert des parcelles, en nature de voirie, cadastrées DP n°251 et 254 situées sur la commune de Nantes en vertu de la délibération du 21 décembre 2001 décidant du transfert à Nantes Métropole des biens immobiliers relevant de la compétence communautaire,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public, car elles correspondent à une partie de l'emprise de la rue Saint Jacques,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public.

Décide

Article 1. Nantes – 34 rue Saint Jacques – Classement dans le domaine public de trois parcelles cadastrées DP n°251, 254 et 390.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **16 AOUT 2023**

Pour la Présidente
La Vice-présidente déléguée


Christelle SCUOTTO-CALVEZ

mis en ligne le :

16 AOUT 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230816-2023_832DEC-AU
Date de télétransmission : 16/08/2023
Date de réception préfecture : 16/08/2023